

# **BUAIS ET SON HISTOIRE**



## **EXPLOSION DE LA LOCOMOBILE**

.....

Le lundi 7 septembre 1885 à 8 heures du matin commença la journée de battage chez François Hantrais, exploitant une ferme au village de l'Aumondiére. Les voisins étaient là pour donner le coup de main, la machine à battre était calée, Pierre Destais, âgé de 28 ans charron à la Dorée conducteur de la locomobile \*, s'affairait à faire monter la machine à vapeur en chauffe. Vers 9 h la pression monta anormalement elle atteint le chiffre de 7 ce qui aurait dû provoquer l'ouverture des soupapes à ressorts de sécurité, brusquement l'explosion de la machine provoqua une déchirure d'environ 25 cm de long au ciel du foyer, la locomobile\* bascula et fut déplacée d'environ 2 mètres. La porte du foyer, la bâche alimentaire, la boîte à fumée et la cheminée furent projetés aussi. Le charbon enflammé lancé par l'ouverture de la porte du foyer fut envoyé assez loin pour mettre le feu aux bâtiments de la ferme distant d'une vingtaine de mètres.

1885 le maréchal des logis Louis Lemounier accompagné des gendarmes à pieds Paul Faucillion, Louis Gonet et de Jean-Baptiste Delaroque, de la gendarmerie du Teilleul, se rendirent au village de l'Omondrière en la commune de Buais, où un sinistre venait d'avoir eu lieu. Arrivés vers midi les 3 gendarmes constatèrent qu'un corps de bâtiment d'une longueur d'environ 24 mètres et de 7 mètres de large et une écurie de 5 mètres de long sur 3 mètres de large qui était adossée au bâtiment, sont devenus la proie des flammes il ne restait plus que les murs roussis et des poutres encore embrasées. A 4 mètres environ de ces bâtiments incendiés se situent des maisons couvertes en chaumes. Une trentaine de badauds qui se trouvaient sur les lieux à la demande des gendarmes se mobilisèrent pendant 4 à 5 heures pour jeter de l'eau sur le foyer de l'incendie qui fut pratiquement éteint en fin d'après-midi.

Victor Tencé, âgé de 46 ans cultivateur à L'Aumondrière à Buais, était en train de déliées les gerbes de blé quand il fut atteint à l'épaule droite par la boîte à fumée et lui occasionna un peu de fièvre et des blessures qui ne paraissaient pas trop grave.

François Hantrais, âgé de 51 ans cultivateur, fermier au dit lieu, déclara que suite à l'explosion le feu commença à prendre dans le grenier de sa grange où étaient entreposés plusieurs paquets de glui\* qui s'embrasèrent très rapidement et communiquèrent le feu à la toiture du bâtiment qui ce dernier communiqua le feu à la maison d'habitation, pour finir par incendier tout le corps du bâtiment. Les meubles et le linge furent sortis à temps. Ces bâtiments appartenaient aux sœurs Jugère, Azeline et Valentine, toutes les deux marchandes de draps au bourg de Fougerolles-du-Plessis.

Louis Liger, âgé de 33 ans cultivateur, fermier au même lieu aidait son voisin François Hantrais, lorsque l'explosion se produisit il déliait des gerbes de blé, le corps de la chaudière éclata propulsant le charbon embrasé sur la grange du sieur Hantrais, les bâtiments étaient contigus, malgré un grand nombre de personnes à combattre l'incendie, le sieur Liger eu de brûle, du foin, du grain, des meubles, du linge, des effets d'habillements, du lard, la batterie de cuisine, et d'autres objets détruits. Ces bâtiments appartenaient à Melle Virginie Gohin, propriétaire au Guenouillé à Buais.

Des dommages corporels parmi le personnel présent ce jour furent à déplorés sur le sieur François Mottais, âgé de 25 ans cultivateur à Fougerolles, qui engrainait le froment il reçut des éclaboussures d'eau bouillante sur la jambe droite qui lui quelques petites égratignures.

Cette machine avait été éprouvée le 27 août 1883 pour une pression de 6 kilos La pression de 7 kilos ne justifiée pas, l'explosion, en teste d'épreuve elles étaient éprouvées en sortie de fabrication à 13 kilos. L'expertise, faite quelques jours après l'explosion de la machine revenue chez son propriétaire Jean Lucas, âgé de 52 ans cultivateur à Fougerolles, par l'ingénieur des mines qui en déduit que probablement l'explosion serait attribuée à un coup de chauffe causé par le manque d'eau cette hypothèse fut confortée par la déclaration qu'avait fait le chauffeur à la gendarmerie en affirmant que la vis fusible placée dans le ciel du foyer avait sauté.

Les assurances indemnisèrent les sinistrés. Le 26 décembre 1885 le tribunal de Mortain, condamna Pierre Destais, conducteur de la locomobile à 25 francs d'amende et Jean Lucas, propriétaire de la locomobile à 25 francs d'amende.

.....

**Locomobile \*** : Était une force motrice fonctionnant par la vapeur.

**Glui\*** : Paille de seigle pour couvrir les toits ou faire des liens.

Source : Archives départementales de la Manche. Tribunal de Mortain.

Mise en page par Jean-Pierre Hamon le 19 mars 2021. Archives du moulin de Buais. Illustrations : Web.

.....

